Image not found or type unknown

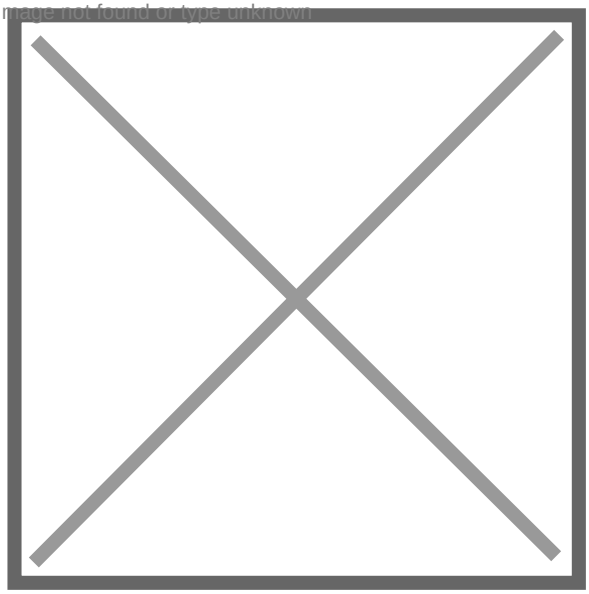

Divorce pour violences conjugales et nationalité

Par **krysty**, le **14/07/2009** à **04:25**

Bonjour,
je suis de nationalité étrangère et ai demandé le divorce pour faute suite à des problèmes de violences conjugales. le jugement définitif sera rendu dans quelques jours. je suis également aide soignante et je viens d'apprendre que je ne serai pas titularisée à mon poste à la ville de rennes tant que je n'aurai pas la nationalité française. ma question est: puis-je demander et obtenir la nationalité française sachant que je vis en france depuis 7 ans ,que le divorce est entierement la faute de mon ex mari et que je n'ai jamais été en situation irrégulière. merci de me répondre

Par **anais16**, le **15/07/2009** à **16:13**

Bonjour,

vous pouvez effectivement demander une naturalisation puisque vous êtes en situation régulière depuis au moins 5 ans. Demandez le formulaire à votre Préfecture.
Par contre, sachez que cette procédure est extrêmement longue (18 mois voire plus parfois), donc votre titularisation n'est pas pour tout de suite.

Par **kahina**, le **03/10/2009** à **02:38**

se méssage et déstinais a Anaïs j'aimerai s'il pouvais me contacter car je trouve qu'elle et superbe et qu'el donne de trét bon conseil mail et nadiasannois@hotmail.fr svp faite lui faire savoir que j'ai besoin de sais conseil Merci

Par **anais16**, le **06/10/2009** à **19:04**

Bonjour,

je ne contacte pas les gens par emails personnels. Cependant, vous pouvez me poser vos questions en privé sur ce forum par ma messagerie personnelle.

Par **kahina**, le **09/10/2009** à **02:39**

bonjour anaîs qu'elle est ton mail pour que je puisse t'écrire et vous posser des question merci

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **12:43**

Bonjour,

en haut à gauche de cette page, il y a un lien "messagerie". Il suffit de faire une recherche par mon pseudo et vous pourrez ainsi m'envoyer un message privé via le site experatoo.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés